



PROJET DE COMPTE RENDU DE SEANCE DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION GRENOBLOISE – Séance du 19 DECEMBRE 2007 – Suite n° 1

Il est fait la projection du film « Animation dans les écoles sur le thème : l'eau et la solidarité, dans le cadre du concours de dessins organisé par le Sierg, à l'occasion de son 60^{ème} Anniversaire »

Le compte rendu du 17 octobre 2007 est approuvé par le Comité Syndical.

Ensuite, le Comité Syndical a adopté les délibérations suivantes :

DELIBERATION N° 1

PERSONNEL - ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

- Décide de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe.
- Décide de lancer les recrutements dans les cadres d'emplois des techniciens et des adjoints techniques, sans définition de grade et de redéfinir ces postes ultérieurement.
- Valide le nouveau tableau des emplois.

Votants : 47	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 47
--------------	------------	-----------------	-----------

DELIBERATION N° 2

COMPTE EPARGNE TEMPS/INDEMNISATION DES JOURS DE REPOS TRAVAILLES

- De mettre en œuvre le système du compte épargne temps pour les agents en faisant la demande, dans le respect du décret n° 2004-878 et selon les modalités d'application notifiées au comité technique paritaire, après avis de la commission du personnel.
- De présenter le dossier de saisine du comité technique paritaire.
- D'autoriser le paiement d'une indemnité compensatoire de jours de repos travaillés, en faveur des agents répondant aux conditions ci-dessus exposées.

Votants : 47	Contre : 0	Abstentions : 1	Pour : 46
--------------	------------	-----------------	-----------

DELIBERATION N° 3

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

- Approuve l'exposé de Madame Marie-Hélène ARCHER.
- Décide de passer une convention avec SARL CESR 38 ECF – 27 rue des Glairaux à SAINT EGREVE, pour une formation au permis remorque EB, pour trois agents, d'une durée de 39 heures pour un montant 1 995,00 €.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'application conforme de la présente délibération.

Votants : 47	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 47
--------------	------------	-----------------	-----------

.../...

PROJET DE COMPTE RENDU DE SEANCE DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION GRENOBLOISE – Séance du 19 DECEMBRE 2007 – Suite n° 2

DELIBERATION N° 4

Convention de partenariat avec le CNFPT

- Approuve l'exposé de Madame Marie-Hélène ARCHER.
- Décide de signer la convention de partenariat proposée par le CNFPT, représentée par Monsieur Marc BAIETTO.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'application conforme de la présente délibération.

Votants : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 47

DELIBERATION N° 5

Participation 2007 du SIERG à des actions de solidarité.

- Approuve l'exposé de M. Michel MEARY-CHABREY.
- Décide du versement d'une subvention de 1 700 € au profit de l'Association "Les Amis d'Adkoul" pour la construction d'un puits pour l'école nomade d'Akarana dans le Nord Ouest du Niger.
- Dit que la dépense correspondante sera imputée à l'art. 6745 - Subventions aux personnes de droit privé - de la section de fonctionnement.
- Autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votants : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 47

DELIBERATION N° 6

Avenant n° 2 à la convention du 13 juillet 2005 avec la SEM SERGADI.

Location de locaux administratifs et techniques.

- Approuve l'exposé de M. Michel MEARY-CHABREY.
- Approuve le projet d'avenant n° 2 modifiant l'article 4 – Montant des droits de la convention du 13 juillet 2005.
- Fixe le montant du loyer annuel à compter du 1^{er} janvier 2008 à 66 018.69 €. Ce droit sera révisé au 1^{er} octobre de chaque année en fonction depuis le 1^{er} janvier 2006 de l'indice de référence des loyers et non plus sur l'indice de construction INSEE.
Indice pris comme référence de base : le dernier indice de référence des loyers connu au 1^{er} octobre de l'année considérée par rapport à l'indice de référence des loyers connu au 1^{er} octobre de l'année N-1.

.../...

PROJET DE COMPTE RENDU DE SEANCE DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION GRENOBLOISE – Séance du 19 DECEMBRE 2007 – Suite n° 3

- Dit que l'indemnité forfaitaire représentative des fournitures de chauffage, d'électricité, d'eau potable et de taxe TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) est fixée à compter du 1^{er} janvier 2008 à 10 810.87 € hors taxes. Cette indemnité sera révisée au 1^{er} octobre de chaque année en fonction depuis le 1^{er} janvier 2006 de l'indice de référence des loyers et non plus sur l'indice de construction INSEE. Indice pris comme référence de base : le dernier indice de référence des loyers connu au 1^{er} octobre de l'année considérée par rapport à l'indice de référence des loyers connu au 1^{er} octobre de l'année N-1.
- Dit que la prestation concernant les fonctions standard-accueil reste fixée à 7.50 % et courrier à 0.50% des charges salariales correspondant à ces fonctions. Le montant de cette prestation sera réajusté au 1^{er} octobre de chaque année au vu du montant des traitements payés sur la période du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'application conforme de la présente délibération.
- Prend acte que les recettes correspondantes seront imputées en section de fonctionnement.

<u>Votants</u> : 46	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 46
---------------------	------------	-----------------	-----------

DELIBERATION N° 7

EXERCICE 2007 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

- Approuve l'exposé de Monsieur Michel MEARY-CHABREY.
- Décide de passer les modifications de crédits telles que présentées, portant le budget 2007 modifié aux équilibres suivants :

	B.P. 2007	D.M. n° 1	D.M. n° 2	D.M. n° 3	TOTAL
Section de fonctionnement	7 719 988,00		1 497 355,83		9 217 343,83
Section d'investissement	22 888 182,00	8 515 925,00	7 120 414,42	-13 162 097,00	25 362 424,42

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'application conforme de la présente délibération.

<u>Votants</u> : 47	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 47
---------------------	------------	-----------------	-----------

.../...

DELIBERATION N° 8

BUDGET PRIMITIF 2008.

- Approuve le Budget Primitif du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise pour l'exercice 2008 arrêté aux sommes de la balance générale qui figure en **Annexes n° 1 et 2** du présent compte rendu /
Section de fonctionnement :Dépenses = 7 497 879 €
Recettes = 7 497 879 €

Section d'investissement : Dépenses = 58 623 808 €
Recettes = 58 623 808 €.

Votants : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 47

PRECISION APPORTEE SUITE A LA PRESENTATION DE LA NOTE EXPLICATIVE

Page 5 - Autofinancement (Ch. 023)

"Enfin le virement à la section d'investissement s'élève à 1 240 000 € Cet autofinancement est prévisionnel et sera réajusté en fonction de l'excédent de fonctionnement qui apparaîtra lors du compte administratif 2008"

Il s'agit bien du compte administratif 2008 et non pas du compte administratif 2007.

En effet ce virement n'est inscrit au budget de l'exercice N que pour permettre, d'une part, de prévoir les ressources de fonctionnement nécessaires à sa réalisation et, d'autre part, d'exécuter dès l'exercice N les dépenses d'investissement qu'il est prévu d'autofinancer.

Il ne fait l'objet d'une exécution qu'après constatation du résultat apparaissant au compte administratif (CA 2008 pour prévisions au BP 2008) sous la forme d'une affectation qui sera réalisée à l'art. 1068 sur l'année N+1.

DELIBERATION N° 9

BUDGET PRIMITIF 2008 - Constitution d'une provision pour risque d'aléas de taux d'intérêt.

- Approuve l'exposé de Monsieur Michel MEARY-CHABREY.
- Décide la constitution d'une provision pour risque d'aléas de taux de 24 000 € au Budget Primitif 2008.
- Dit que cette provision sera inscrite à l'art. 6865 - Dotations aux provisions pour risques et charges financiers - de la section de fonctionnement.

Votants : 47

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 47

.../...

COMPTE RENDU DE SEANCE DU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION GRENOBLOISE – Séance du 19 DECEMBRE 2007 – Suite n° 5

DELIBERATION N° 10

PARTICIPATIONS DES COMMUNES ADHERENTES, DES CONSOMMATEURS SPECIFIQUES ET DU SYNDICAT DE CASSEROUSSE - EXERCICE 2008.

- Approuve les participations des communes adhérentes, des consommateurs spécifiques et du Syndicat de Casserousse pour l'exercice 2008 telles que présentées en **annexe 3**.

Votants : 47	Contre : 0	Abstentions : 0	Pour : 47
--------------	------------	-----------------	-----------

DELIBERATION N° 11

PARTICIPATIONS DES COMMUNES - FINANCEMENT TRAVAUX - EXERCICE 2008.

- Approuve l'exposé de Monsieur le Président.
- Approuve les participations des communes au remboursement des annuités d'emprunts pour l'année 2008, telles que di-dessous :

COMMUNES	CAPITAL	INTERETS	TOTAL
- BERNIN	4 654,78 €		4 654,78 €
- CHAMP SUR DRAC	12 057,89 €	1 741,28 €	13 799,17 €
- EYBENS.....	398,13 €	45,00 €	443,13 €
- ST BARTHELEMY DE SECHILIENNE ..	968,80 €		968,80 €
- VEUREY-VOROIZE	2 436,60 €	111,86 €	2 548,46 €
	20 516,20 €	1 898,14 €	22 414,34 €

- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution conforme de cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

Echirolles, le 21 décembre 2007

Le Secrétaire,

Le Président,

G. NAVIZET

C. BERTRAND